

5G: la téléphonie mobile doit être soumise à la prévention sanitaire



Les Médecins pour l'environnement ont adopté jeudi une charte sur la 5G. Ils classent le rayonnement de la téléphonie mobile comme potentiellement cancérigène et soulignant des perturbations sur le sommeil.

Le rayonnement de la téléphonie mobile est un risque sanitaire, estiment les Médecins en faveur de l'environnement (MfE). L'impact des technologies 5G sur la santé est à peine exploré. La téléphonie mobile doit donc être rigoureusement subordonnée à la prévention sanitaire, exigent les MfE dans une charte.

MfE souligne jeudi dans un communiqué que, en 2011, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) de l'Organisation mondiale de la santé a classifié le rayonnement de la téléphonie mobile comme potentiellement cancérigène.

Les indices scientifiques tendent à confirmer que le risque de cancer est plus important que ce qui était supposé au départ, selon MfE.

Sommeil perturbé

L'association affirme que le rayonnement de téléphonie mobile influe aussi sur les circuits nerveux, la circulation cérébrale et le métabolisme cellulaire, qu'il favorise la formation du stress cellulaire oxydatif, altère le génome et les processus de réparation dans le matériel génétique, dégrade la qualité des spermatozoïdes ainsi que la mémoire et les processus d'apprentissage dépendants du sommeil chez les jeunes.

MfE exige du Conseil fédéral qu'il axe rigoureusement ses mesures d'accompagnement annoncées sur le principe de précaution qui est ancré dans la loi. La recherche renforcée prévue doit être indépendante, le monitoring prévu doit saisir l'impact sur la santé et ne pas se contenter de mesurer simplement l'exposition au rayonnement.

Plutôt la fibre optique

Les MfE exigent entre autres une séparation de la desserte intérieure/extérieure avec l'Internet. Ainsi, les antennes de téléphonie mobile et les terminaux rayonnent beaucoup moins puisqu'ils n'ont pas à traverser les murs de bâtiments.

Si les appartements, écoles et bureaux sont connectés à un réseau performant en fibres optiques, cela équivaut à supprimer une exposition au rayonnement. Les MfE exigent aussi que le rayonnement des smartphones, écrans ou tablettes soit minimisé.

Tant que les effets sanitaires dus à la 5G ne sont pas explorés en détail, ils ne sont pas acceptables pour la population, conclut MfE, qui rappelle qu'il a fallu des dizaines d'années avant que la nocivité du tabac, de l'insecticide DDT ou de l'amiante soit scientifiquement prouvée, alors qu'il existait depuis longtemps des indices médicaux. Cela ne doit pas se produire pour la téléphonie mobile qui touche, chaque jour, pratiquement toute la population.

Pédale douce

Le 22 avril, le Conseil fédéral a annoncé son intention de développer le réseau 5G en Suisse. Il met toutefois la pédale douce compte tenu des réticences exprimées par la population. Il a notamment décidé de ne pas assouplir pour l'instant le niveau de protection pour la population et de maintenir les valeurs limites pour les installations de téléphonie mobile. MfE faisait partie du groupe de travail constitué par le gouvernement.

SOURCE : https://www.lenouvelliste.ch/articles/lifestyle/sante/5g-la-telephonie-mobile-doit-etre-soumise-a-la-prevention-sanitaire-950332?fbclid=IwAR1DgLSnxAzlTH9gwCJa4C1U3jH0fwotM_H8msK5casmRzHlApXVz60RcKA

DOCUMENT MfE « Prévention pour la téléphonie mobile – un minimum de rayonnement » :
http://www.aefu.ch/fileadmin/user_upload/aefu-data/b_documents/themen/elektrosmog/charte_mfe_rni.pdf?fbclid=IwAR09gwps7SfqIDnUenLqzeSawwdZW1QokvJm06HCWL_144p8gez4ocMJx4

Charte des MfE <Téléphonie mobile et rayonnement>

Prévention pour la téléphonie mobile – un minimum de rayonnement